

Les Habitats Partagés

**Un dispositif d'habitat accompagné dans la cité
pour des personnes en situation de handicap**



Le GAPAS

- Association loi 1901 qui propose diverses formes d'accompagnement pour des personnes en situation de handicap, enfants et adultes, à travers la gestion de 25 établissements et services.
- Une action articulée autour de la citoyenneté de la personne en situation de handicap, en faveur de son autodétermination et d'une réponse accompagnée pour tous.
- Une large implantation territoriale dans les hauts de France jusqu'en Essonne – 958 personnes accompagnées

LE SERVICE HÉBERGEMENT

7 services – 150 personnes accompagnées – 52 professionnels

→ Foyer d'hébergement de l'Oiseau Mouche, Foyer de vie Interval, Résidence-Service, Service d'Accueil de Jour (SAJ), Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) et les Habitats Partagés L'Intervalle





Un projet d'habitat citoyen

Nés de la coopération d'acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social

Pilote médico-social - GAPAS

*Portage opérationnel du dispositif
Coordination, suivi social,
intermédiation locative*

Bailleur

*Mise à disposition des logements
par convention avec le GAPAS*

Association tutélaire

*Suivi et accompagnement
juridique des publics*



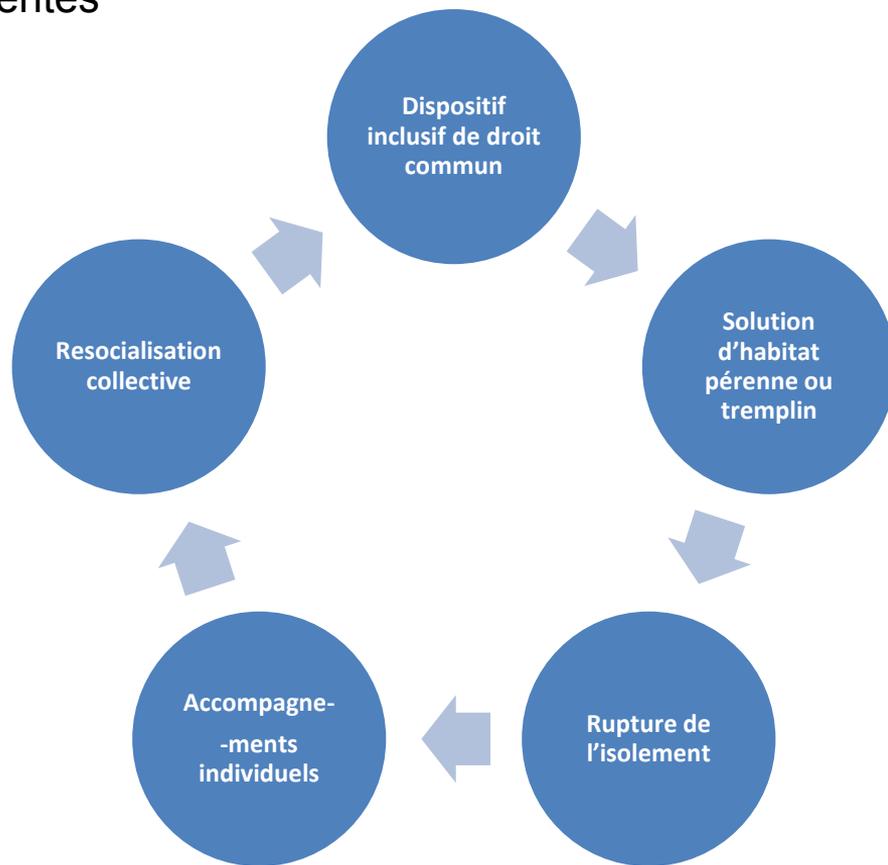
Service à la personne

*Aides Humaines pour
l'accompagnement au domicile*

EPSM - Etablissement Public de Santé Mentale

*Expertise et connaissances des
publics*

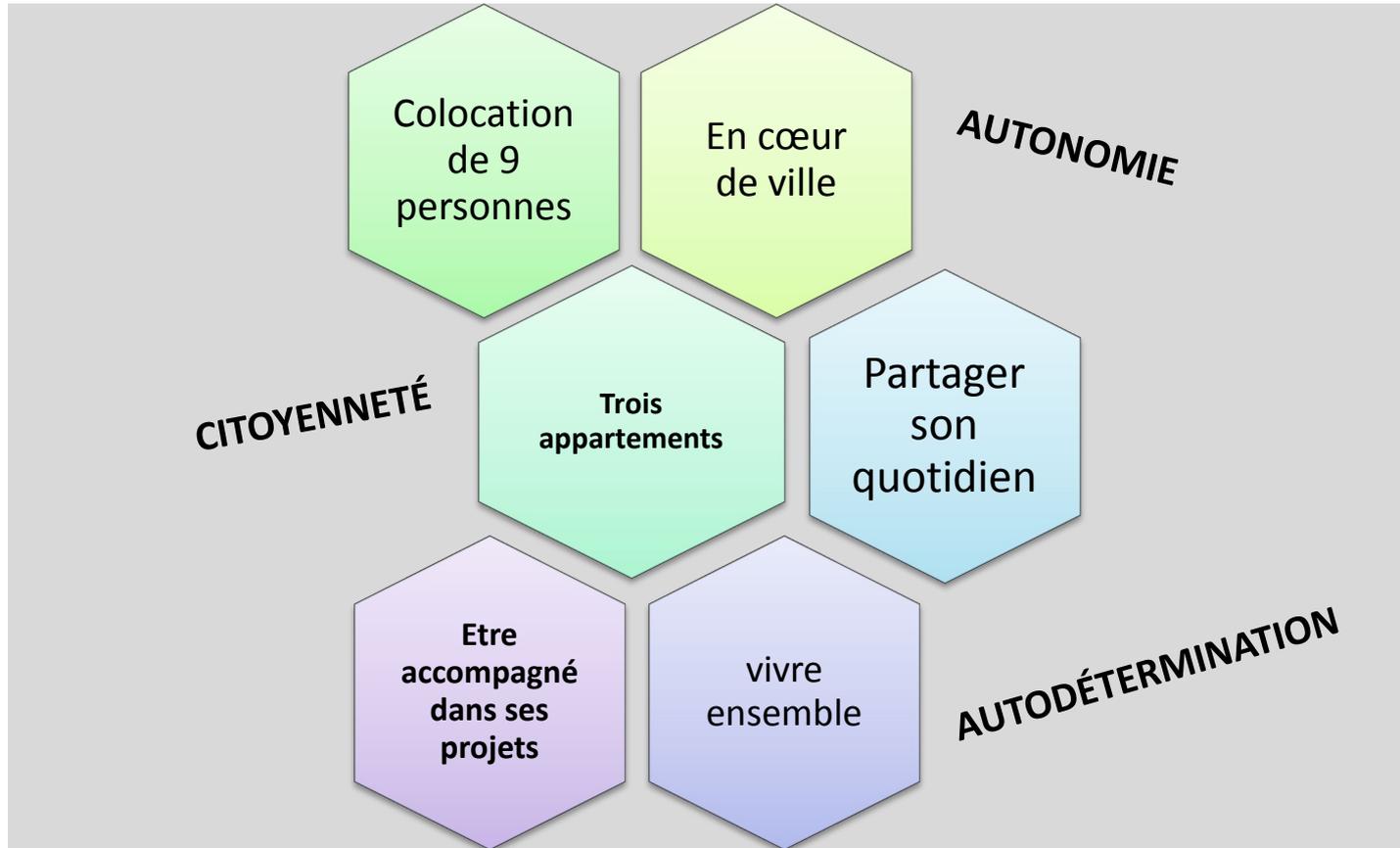
Pour répondre aux ruptures de parcours des personnes en situation de handicap dues à des hébergements non adaptés au regard de leurs besoins et de leurs attentes





Un fonctionnement innovant

Notre projet pilote : Les Habitats Partagés l'Intervalle créés en 2013



La PCH – Prestation de Compensation du Handicap

- « Aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées »
- Orientation auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) – Aide financée par le Conseil Départemental du Nord

Depuis sa création en 2013, notre colocation de Roubaix fonctionne sur un principe de mutualisation d'une partie de la PCH de chaque personne accueillie pour assurer la présence quotidienne des aides humaines.





Le logement

- La personne accueillie est sous-locataire de son logement
- Paiement du loyer et des frais du quotidien au moyen de ses ressources personnelles
- Des espaces individuels et des espaces partagés. La personne aménage son espace privatif ; les espaces partagés sont aménagés par le GAPAS avec les locataires



L'accompagnement

- L'accompagnement quotidien est financé par la PCH sur facturation du service d'aide à la personne directement auprès du Conseil Départemental
- Un coordinateur du GAPAS assure le suivi des projets de vie des personnes, organise les missions des intervenants au domicile et favorise le bien être du collectif



Une vie citoyenne

- Dans la ville ou en ruralité, en colocation ou en logement accompagné, l'environnement est toujours envisagé comme un écosystème dans lequel les personnes sont actrices et pleinement intégrées
- Les locataires organisent leur quotidien dans le respect des libertés des habitants et de l'environnement de proximité avec le soutien des professionnels sur le terrain

Retours d'expérience*

Du point de vue du pilote médico-social

- Evite les ruptures de parcours,
- alternative aux solutions de logement habituelles,
- démarche inclusive favorisant la citoyenneté et l'autodétermination

Du point de vue du bailleur

- Gestion de proximité facilitée par la présence des professionnels (travaux et entretiens réguliers),
- réduction des risques d'impayés
 - limitation de la vacance
 - limitation de la pression sur les logements individuels

Du point de vue des locataires

On apprécie l'entraide et le dialogue, le sentiment d'être chez soi, la préservation de l'intimité de chacun, la présence continue des locataires, la permanence quotidienne de l'équipe des professionnels, l'encadrement léger, la possibilité de faire des choses en autonomie (faire à manger, sortir, rencontrer des gens, etc.).

Du point de vue des partenaires opérationnels

- Amélioration des conditions de travail
- permet une intervention préventive,
- évolution des pratiques professionnelles
- valorisation de l'emploi

Du point de vue de tous les acteurs

- diminution du coût de la vie
- Amélioration de l'état de santé
- stabilité et sécurité des parcours de vie
 - prévention des situations à risques
- diminution des comportements dangereux
- Gain d'autonomie, bonne intégration sur le territoire et son voisinage

Plus d'informations ?

Céline SCHUTT

**Chargée de Développement des Habitats
Innovants**

Tél. : 07.81.08.72.85 / cschutt@gapas.org

Service Hébergement du GAPAS

8 rue de Toul

59000 LILLE

03.20.40.02.10

www.gapas.org

